

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## du 13 Décembre 2023

Présents : 9	L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 4	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noëli AUNEAU, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAudeau
Absents : 0	<u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON, Mr Fernand LEGRAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN,
Votants : 10	<u>Procurations</u> : Mme Sandrine MARTINY a donné procuration à Mme Sandrine SUTEAU
En exercice : 13	<u>Étaient absents</u> :
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu.	<u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN
Le 201223	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Brigitte FILA
Publiée, le 201223	<u>Date de la convocation</u> : 07 Décembre 2023
Notifiée, le _____	<u>Finances</u> :
Délibération n°23.05.01	<u>Dons au CCAS au profit d'associations extérieures</u>

Mme La Présidente indique que la commission culture a organisé un concert dans l'église avec l'association la Cantaria afin de faire connaître le patrimoine Mésangéen. L'église devant subir des travaux de réhabilitation, les élus communaux avaient émis l'idée qu'une association puisse se former pour la sauvegarde de l'église. La commission a donc mis en place ce concert en proposant la mise en place de dons. Aucune association s'étant formée à temps, la commission a donc opté pour que le CCAS de Mésanger soit bénéficiaire des dons.

Le Conseil d'Administration du CCAS doit donc décider de l'affectation de ces dons (1047.22€).

Mme HENRY Vice-Présidente explique les différentes alternatives qui pourraient être proposées ainsi que l'idée de verser une partie à une ville du Nord-Pas-de-Calais touchées par les inondations en Novembre 2023. Une ville de même strate avec un niveau de services équivalent, et au cœur des inondations, a donc été contactée. Suite à ce contact, le CCAS de cette ville nous a également indiqué que des associations oeuvraient au plus près des sinistrés.

#### Liste de propositions :

1. Dons au profit du CCAS pour Mésanger
2. Dons à une commune de même strate dans le nord pas de calais ayant subies de fortes inondations (Blendecques)
3. Dons aux associations d'aide aux sinistrés de cette commune (Blendecques Solidarité Blendecques Sinistrés)
4. Dons à une ou plusieurs associations locales

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'action sociale et des familles*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

#### ► DECIDE d'affecter les dons de la façon suivante sous forme de subvention :

- Association Blendecques Sinistrés rue Jean Jaurès 62575 BLENDECQUES : 600€
- Association Œuvre des Pupilles des pompiers, 32 rue Bréguet 75011 PARIS : 400€
- CCAS de Mésanger 47.22€

#### ► AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.